

INTERNATIONAL JOURNAL OF DIGITAL AND DATA LAW

REVUE INTERNATIONALE DE DROIT
DES DONNÉES ET DU NUMÉRIQUE

Vol. 6 - 2020



ISSN 2553-6893

International Journal of Digital and Data Law
Revue internationale de droit des données et du numérique

Direction :
Irène Bouhadana & William Gilles

ISSN : 2553-6893

IMODEV
49 rue Brancion 75015 Paris – France
www.imodev.org
ojs.imodev.org

*Les propos publiés dans cet article
n'engagent que leur auteur.*

*The statements published in this article
are the sole responsibility of the author.*

Droits d'utilisation et de réutilisation

Licence Creative Commons – Creative Commons License -



Attribution

Pas d'utilisation commerciale – Non Commercial

Pas de modification – No Derivatives

À PROPOS DE NOUS

La **Revue Internationale de droit des données et du numérique (RIDDN)/ the International Journal of Digital and Data Law** est une revue universitaire créée et dirigée par Irène Bouhadana et William Gilles au sein de l'IMODEV, l'Institut du Monde et du Développement pour la Bonne Gouvernance publique.

Irène Bouhadana, docteur en droit, est maître de conférences en droit du numérique et droit des gouvernements ouverts à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne où elle dirige le master Droit des données, des administrations numériques et des gouvernements ouverts au sein de l'École de droit de la Sorbonne. Elle est membre de l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS). Elle est aussi fondatrice et Secrétaire générale de l'IMODEV. Enfin, elle est avocate au barreau de Paris, associée de BeRecht Avocats.

William Gilles, docteur en droit, est maître de conférences (HDR) en droit du numérique et en droit des gouvernements ouverts, habilité à diriger les recherches, à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne où il dirige le master Droit des données, des administrations numériques et des gouvernements ouverts. Il est membre de l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS). Il est aussi fondateur et Président de l'IMODEV. Fondateur et associé de BeRecht Avocats, il aussi avocat au barreau de Paris et médiateur professionnel agréé par le CNMA.

IMODEV est une organisation scientifique internationale, indépendante et à but non lucratif créée en 2009 qui agit pour la promotion de la bonne gouvernance publique dans le cadre de la société de l'information et du numérique. Ce réseau rassemble des experts et des chercheurs du monde entier qui par leurs travaux et leurs actions contribuent à une meilleure connaissance et appréhension de la société numérique au niveau local, national ou international en analysant d'une part, les actions des pouvoirs publics dans le cadre de la régulation de la société des données et de l'économie numérique et d'autre part, les modalités de mise en œuvre des politiques publiques numériques au sein des administrations publiques et des gouvernements ouverts.

IMODEV organise régulièrement des colloques sur ces thématiques, et notamment chaque année en novembre les *Journées universitaires sur les enjeux des gouvernements ouverts et du numérique / Academic days on open government and digital issues*, dont les sessions sont publiées en ligne [ISSN : 2553-6931].

IMODEV publie deux revues disponibles en open source (ojs.imodev.org) afin de promouvoir une science ouverte sous licence Creative commons **CC-BY-NC-ND** :

1) la *Revue Internationale des Gouvernements ouverts (RIGO)/ International Journal of Open Governments* [ISSN 2553-6869] ;

2) la *Revue internationale de droit des données et du numérique (RIDDN)/International Journal of Digital and Data Law* [ISSN 2553-6893].

ABOUT US

The **International Journal of Digital and Data Law / Revue Internationale de droit des données et du numérique (RIDDN)** is an academic journal created and edited by Irène Bouhadana and William Gilles at IMODEV, the Institut du monde et du développement pour la bonne gouvernance publique.

Irène Bouhadana, PhD in Law, is an Associate professor in digital law and open government law at the University of Paris 1 Panthéon-Sorbonne, where she is the director of the master's degree in data law, digital administrations, and open governments at the Sorbonne Law School. She is a member of the Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS). She is also the founder and Secretary General of IMODEV. She is an attorney at law at the Paris Bar and a partner of BeRecht Avocats.

William Gilles, PhD in Law, is an Associate professor (HDR) in digital law and open government law at the University of Paris 1 Panthéon-Sorbonne, where he is the director of the master's degree in data law, digital administration and open government. He is a member of the Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS). He is also founder and President of IMODEV. Founder and partner at BeRecht Avocats, he is an attorney at law at the Paris Bar and a professional mediator accredited by the CNMA.

IMODEV is an international, independent, non-profit scientific organization created in 2009 that promotes good public governance in the context of the information and digital society. This network brings together experts and researchers from around the world who, through their work and actions, contribute to a better knowledge and understanding of the digital society at the local, national or international level by analyzing, on the one hand, the actions of public authorities in the context of the regulation of the data society and the digital economy and, on the other hand, the ways in which digital public policies are implemented within public administrations and open governments.

IMODEV regularly organizes conferences and symposiums on these topics, and in particular every year in November the Academic days on open government and digital issues, whose sessions are published online [ISSN: 2553-6931].

IMODEV publishes two academic journals available in open source at ojs.imodev.org to promote open science under the Creative commons license **CC-BY-NC-ND**:

- 1) the *International Journal of Open Governments/ la Revue Internationale des Gouvernements ouverts (RIGO)* [ISSN 2553-6869] ;
- 2) the *International Journal of Digital and Data Law / la Revue internationale de droit des données et du numérique (RIDDN)* [ISSN 2553-6893].

LE GOUVERNEMENT ÉLECTRONIQUE AU LIBAN, UN PREMIER OUTIL D'ANTICORRUPTION

par **Maryline ZGHEIB**, Juriste en droit du numérique.

La situation générale au Liban, économique, politique et sanitaire, est alarmante aujourd'hui.

Une crise économique, la dépréciation de la livre libanaise, la montée de la pauvreté, la corruption, la perte de confiance dans l'appareil politique, les manifestations de rue contre des conditions de vie difficiles, sont tous des événements qui caractérisent l'année 2020 au Liban. Cette année qui reflète plus de 30 ans de mauvaise gestion soutenue par un État corrompu et une Constitution inadaptée.

Le mardi 4 août 2020, une explosion a pris lieu à Beyrouth. 2 750 tonnes de nitrate d'ammonium, un composé chimique qui peut être utilisé dans la fabrication de bombes, avaient été stockés dans un entrepôt du port de Beyrouth pendant plus de six ans, sans mesures de sécurité appropriées. Une explosion qui dénonce une fois de plus un État irresponsable, corrompu, ineffective et insincère.

Face à cette réalité, le Liban se retrouve au pied du mur et doit entreprendre des réformes sans cesse repoussées. Le pays a besoin, plus que jamais, d'une administration capable de prendre le relais et d'assumer ses fonctions dans cette économie en ruines avec une dette en constante augmentation. Il faut contrôler les dépenses, lutter contre la corruption pour finalement retrouver la confiance du peuple libanais. Selon Emmanuel Macron « si ces réformes ne sont pas faites, le Liban continuera de s'enfoncer »¹. Le soutien de la communauté internationale est conditionné aujourd'hui par un réel engagement de l'État libanais, via la mise en place des réformes, dont celle administrative.

Lenteur, inefficacité et corruption caractérisent le service public libanais. Si la révolution numérique a débuté dans le secteur privé, le secteur public par contre ne bénéficie pas pleinement des avantages du progrès technologique. Partout dans le monde, le bon fonctionnement du service public dépend en grande partie de l'intégrité de l'administration et du pouvoir exécutif. Au Liban, la corruption affecte significativement les performances du service public et il n'existe pas de culture de reddition des comptes. Si la corruption obère la performance du service public, de façon générale les administrations libanaises ne répondent pas non plus aux besoins nouveaux des citoyens ; les services publics sont inadaptés à plus d'un titre à la société moderne et aux attentes du

¹ OJ, « Macron: « Si des réformes ne sont pas faites, le Liban continuera de s'enfoncer » », *L'Orient-le-Jour*, Août 2020.

Voir: [<https://www.lorientlejour.com/article/1228456/emmanuel-macron-est-arrive-a-beyrouth.html>] (consulté le 19 août 2020).

public. Le Liban doit rattraper un retard considérable et l'installation de la gouvernance électronique semble alors d'autant plus d'actualité pour y remédier.

Pour illustrer mieux nos propos, nous étudierons d'une part l'état des lieux de la corruption au Liban (§ 1) pour ensuite passer d'autre part au gouvernement électronique comme moyen efficace pour initier la lutte contre la corruption (§ 2).

§ 1 – LA CORRUPTION, UN OBSTACLE MAJEUR À LA RÉFORME ADMINISTRATIVE NUMÉRIQUE

La corruption constitue une menace pour toute tentative de réforme de l'État, mais affaiblit aussi l'État de droit et empêche le développement économique des pays. Le Liban, adhérant à la Convention des Nations Unies contre la corruption, s'est engagé formellement à lutter contre la corruption, mais plusieurs questions dérangement se posent quand on considère les relations des citoyens libanais dans leur vie quotidienne avec les diverses administrations du pays.

Le Liban respecte-t-il les prescriptions de l'ONU contre la corruption ? Le pays s'est-il doté du cadre juridique adéquat et des outils permettant la lutte contre la corruption ? Comment combattre la corruption des institutions quand il n'existe pas encore de mécanisme de contrôle de la corruption dans le pays ? La question se pose de comprendre pourquoi le Liban n'a pas créé jusqu'à présent d'autorité indépendante, judiciaire ou administrative, pour assurer ce contrôle nécessaire ?

Pour Stuart Gilman, chef du Groupe de la lutte contre la corruption de l'ONUDC, « une société corrompue est incapable de subvenir aux besoins de ses citoyens. Elle prive ses enfants non seulement de nourriture, mais aussi d'éducation et de soins de santé. C'est un cauchemar sans fin »². Cette description s'applique au Liban, où le haut niveau de corruption affecte non seulement les relations entre gouvernants et citoyens, mais aussi le développement économique du pays, l'investissement et la lutte contre la pauvreté.

Le Liban est classé par *Transparency International* comme l'un des 32 pays les plus corrompus au monde³. En 2019, le Liban occupe la 137^e place sur 180 pays dans l'Indice Mondial de Perception de la Corruption avec un indice de 28 points sur 100, inchangé depuis sept années. L'indice fait ressortir la dégradation en conférant 0

² ONUDC, *Lutter contre le problème mondial de la corruption*.

Voir: [<http://www.unodc.org/newsletter/fr/200601/page004.html>] (consulté le 15 février 2020).

³ W. MARTIN, « The 32 most corrupt countries in the world », *Business Insider*, octobre 2018 (traduction française: auteur à partir de la version anglaise).

Voir: [<https://www.businessinsider.fr/us/most-corrupt-countries-in-the-world-world-economic-forum-2018-10/>].

point pour un très haut niveau de corruption à 100 points pour un très faible niveau de corruption⁴.

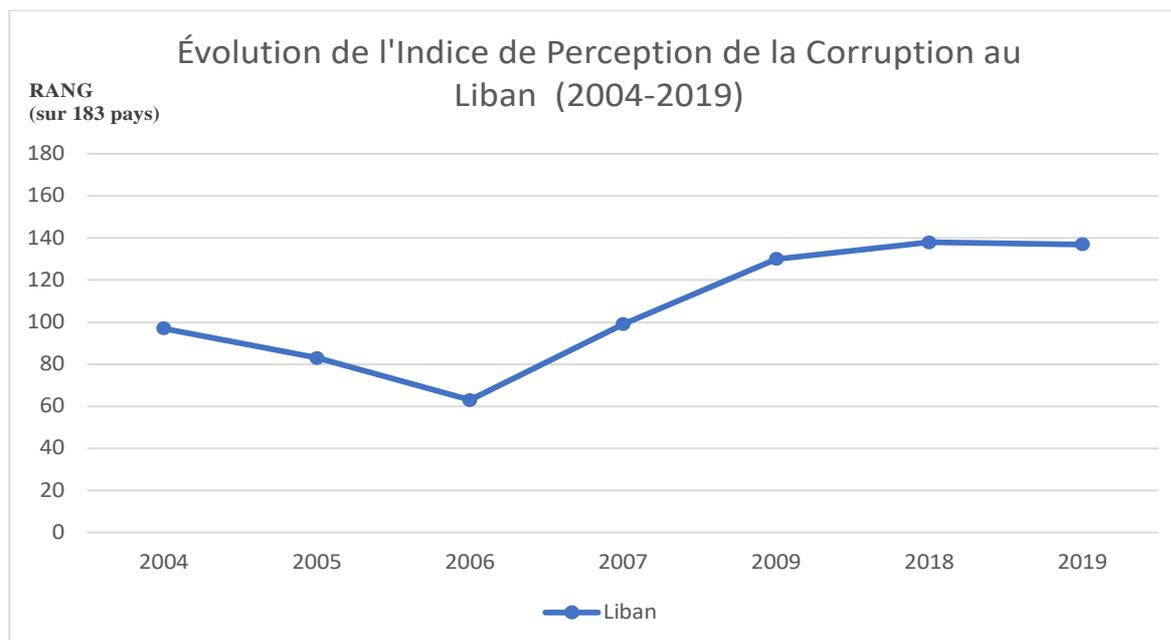


Illustration 1 – Évolution de la corruption au Liban⁵

Selon le Rapport 2018 sur l'Indice de Transformation au Liban établi par la Fondation Bertelsman⁶, l'État libanais n'a disposé d'aucun budget national annuel entre 2005 et 2017⁷. Douze années durant, le gouvernement n'a établi aucun budget prenant en compte recettes et dépenses de l'État. En 2006, le Liban occupait seulement la 63^e place sur 163 pays ; dès 2007 le Liban se retrouvait à la 99^e place sur 180 pays et en 2009 le pays régressa à la 130^e place sur 180. Il semble évident que la corruption s'est fortement développée durant ces années. La corruption résulte d'importants manquements du Parlement libanais. La Chambre des Députés a manqué à la fois à son obligation de voter le budget de l'État, mais aussi à son obligation de veiller à ce que le gouvernement utilise conformément ce budget. En conséquence, le pays entier est resté dans l'obscurité pendant douze années et la corruption a bondi, fautes pour laquelle le Parlement libanais n'a jamais été sanctionné puisque les électeurs libanais n'ont pas été conviés à voter durant toute la période.

⁴ TRANSPARENCY INTERNATIONAL, *Indice de Perception de la Corruption*, 2019. Voir: [<https://www.transparency.org/cpi2019>], (consulté le 15 février 2020).

⁵ Source des données : les indices de Perception de la Corruption effectués par la *Transparency International* depuis 2004 jusqu'en 2019 ; illustration : Maryline ZGHEIB, 2020.

⁶ L'indice de transformation de Bertelsmann Stiftung (BTI) analyse et évalue si et comment les pays en développement et les pays en transition orientent le changement social vers la démocratie et l'économie du marché. Guidés par un livre de codes standardisé, les experts des pays évaluent dans quelle mesure un total de 17 critères ont été remplis pour chacun des 129 pays.

Voir: [<https://www.bti-project.org/en/about/project/methodology/>].

⁷ BERTELSMANN STIFTUNG, *BTI 2018 Country Report – Lebanon*, p. 24 (traduction française: auteur à partir de la version anglaise).

Voir: [<https://www.bti-project.org/en/reports/country-reports/detail/itc/LBN/>].

Le Rapport sur l'indice de transformation du Liban cité ci-dessus, établit aussi que la gouvernance au Liban est en régression depuis 2008⁸. La performance des services publics, et la démocratie reculent également. Selon le rapport, la situation est due à l'absence de transparence, au manque d'intégrité du secteur public, au manque d'indépendance des juridictions, à l'absence de respect des lois, aux conflits d'intérêt et aux financements illicites.

La corruption ne connaît pas de limites au Liban. Aussi bien les citoyens que les gouvernants sont conscients aujourd'hui de la situation. Si 98 % des citoyens considèrent que les gouvernants sont corrompus⁹, de leur côté 56 % des ministres et 75 % des fonctionnaires publics reconnaissent que la corruption constitue un problème majeur au Liban¹⁰. Elle subsiste dans la gestion de l'eau¹¹, dans les projets pétroliers et de gaz¹², dans les appels d'offres publiques¹³, aussi bien dans le secteur public que secteur privé, y compris le secteur bancaire¹⁴. Confessionnalisme et politique politicienne sont au centre de la corruption et du clientélisme¹⁵ au Liban¹⁶.

⁸ *Ibidem*.

⁹ D. MAHDI et D. SANCHEZ, « How do People in Lebanon Perceive Corruption? », LCPS, février 2019, p. 4 (traduction française: auteur à partir de la version anglaise). Voir : [https://www.lcps-lebanon.org/publications/1552660702-policy_brief_38_web.pdf].

¹⁰ WORLD BANK GROUP, *FY 2016 Lebanon Country Opinion Survey*, Public Opinion Research Group, p. 95 (traduction française: auteur à partir de la version anglaise). Voir: [https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/28841/120656-WP-LB-cos-fy16-report-PUBLIC.pdf?sequence=1&isAllowed=y].

¹¹ GLOBAL WATER PARTNERSHIP MEDITERRANEAN, *Water Governance in Lebanon: Overcoming the Challenges to Private Sector Participation*, National report 2017 (traduction française: auteur à partir de la version anglaise).

Voir: [https://www.gwp.org/globalassets/global/gwp-governance-microsite/materials-and-resources/lebanon-report-en---final.pdf].

¹² G. SASSINE, « Lebanon can avoid the 'resource curse' », 2012, (traduction française: auteur à partir de la version anglaise).

Voir: [http://www.georgessassine.com/tag/lebanon-energy-regulation/].

¹³ TRANSPARENCY INTERNATIONAL, *La corruption et le secteur privé*, Rapport Mondial sur la Corruption 2019, p. 216.

Voir: [https://www.ceic.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/centre_documentaire/C EIC-R-3282_01.pdf].

¹⁴ ONUDC, *Rapport sur la responsabilité des banques au Liban*, Holding Banks Accountable in Large-scale Corruption Cases - Lebanon: Bank Al-Madina case and beyond (traduction française: auteur à partir de la version anglaise).

Voir : [https://www.unodc.org/documents/corruption/meetings/OsloEGM2019/Presentations/4_Carine_Chartouni_Lebanon.pdf].

¹⁵ C'est la relation informelle qui existe entre des personnes ayant une position sociale et économique inégale, par exemple un patron et ses clients. La relation implique un échange réciproque, asymétrique de services qui peut être corrompu.

¹⁶ LEBANESE TRANSPARENCY ASSOCIATION, *Étude sur le Système National d'Intégrité Liban* 2014, p. 34 (traduction française: auteur à partir de la version anglaise).

Voir: [http://www.transparency-lebanon.org/Modules/PressRoom/OurPublications/UploadFile/6998_17,11,YYNIS%20French%20Version%20Final.pdf].

Selon l'Association Libanaise pour la Transparence (LTA)¹⁷, la corruption au Liban est devenue la norme¹⁸. En effet, les citoyens libanais considèrent que le paiement d'un pot-de-vin à un fonctionnaire public est efficace et aboutit plus rapidement à l'accomplissement de la tâche¹⁹. Selon une étude faite le Centre Libanais des Études Politiques (LCPS), 86 % des Libanais considèrent que le recours à la « petite corruption » est nécessaire pour éviter les retards dans les procédures du secteur public, tandis que 77 % pensent qu'il n'y a pas d'autre moyen de faire les choses²⁰. Que cela soit du fait d'un système bureaucratique alourdissant les démarches administratives, ou bien du fait de la complexité de procédures, la corruption règne au sein des administrations.

Les Libanais sont cependant devenus les complices, volontaires ou involontaires, de la propagation de la corruption et de l'aggravation de la situation économique : factures impayées, plus de la moitié de la consommation électrique non réglée, branchements illicites sur le réseau électrique et plus d'un tiers de la production volée²¹. Les Libanais doivent se responsabiliser avant de pouvoir demander des comptes à leurs gouvernants. Ils doivent comprendre que la corruption, s'ajoutant à la mauvaise gestion de l'État, est la véritable source de toutes les querelles. Elle est l'épicentre du déficit budgétaire au Liban²² et elle constitue aussi un majeur obstacle à l'investissement²³ et au développement du pays.

Faisant obstacle au soutien international et à l'obtention des fonds nécessaires aux projets de réforme au pays des cèdres²⁴, la lutte contre la corruption est l'une des demandes les plus pressantes des manifestants libanais aujourd'hui. L'adoption d'un gouvernement électronique est considérée comme la mesure anti-corruption la plus efficace.

¹⁷ L'Association Libanaise pour la Transparence « la LTA – Lebanese Transparency Association » est une filiale Libanaise de Transparency International, formée en 1999, et qui coopère avec deux autres organismes l'ARPAC – the Arab Region Parliamentarians Against Corruption – et le PNUD.

¹⁸ LEBANESE TRANSPARENCY ASSOCIATION, *Towards a National Anti-Corruption Strategy*, 2009 (traduction française: auteur à partir de la version anglaise). Voir: [https://civilsociety-centre.org/sites/default/files/resource_s/Final_book_en.pdf].

¹⁹ D. MAHDI et D. SANCHEZ, « How do People in Lebanon Perceive Corruption? », *op. cit.*, p. 11.

²⁰ D. MAHDI et D. SANCHEZ, « How do People in Lebanon Perceive Corruption? », *op. cit.*, p. 12.

²¹ Ibidem.

²² *McKinsey Report on Lebanon*, Lebanon Economic Vision Full report, 2018 (traduction française: auteur à partir de la version anglaise).

Voir: [<https://www.economy.gov.lb/media/11893/20181022-1228full-report-en.pdf?fbclid=IwAR1D3dyuF33kZKS07CWomIjvLPFaOpA4Rb213Ve3PDbhcHF6ijsdcqRIQA>], (consulté le 16/02/2020).

²³ LEBANESE TRANSPARENCY ASSOCIATION, *Étude sur le Système National d'Intégrité*, Liban 2014, *op. cit.*, p. 34.

²⁴ J. SCHOEBERLEIN, *Transparency International Anti-Corruption Brief, Corruption in the Middle East & North Africa Regional Trends from the 2019 Global Corruption Barometer and Country Spotlights*, Transparency International, 2019, p. 9.

§ 2 – LES ATTENTES DE L'INSTAURATION DU GOUVERNEMENT ÉLECTRONIQUE CONTRE LA CORRUPTION AU LIBAN

Le gouvernement électronique est une expression générique couvrant toute utilisation des technologies de l'information au sein de l'administration²⁵. L'expression englobe le partage d'informations et la réalisation de transactions basées sur les technologies de l'information au sein du gouvernement (G2G), entre le gouvernement et les entreprises (G2B) et entre le gouvernement et les citoyens (G2C)²⁶. Le gouvernement électronique implique la « rationalisation des processus opérationnels, la transcription des informations détenues par les organismes gouvernementaux en forme électronique, en reliant des bases de données disparates et en améliorant la facilité d'accès aux services pour le public »²⁷.

Pour Carlos Santiso « les nouvelles technologies peuvent contribuer à améliorer l'efficacité des politiques publiques. Le mouvement d'ouverture des données (*open data*) rend les administrations moins opaques et permet de lutter contre la corruption. La numérisation permet d'alléger certaines procédures et de faciliter la vie des citoyens »²⁸. C'est de cette conclusion que sont partis Dong Chul Shim et Tae Ho Eom dans leur analyse empirique de la relation entre administration électronique et corruption. Ils estiment que l'utilisation des outils technologiques est un moyen peu coûteux de réduire les abus de pouvoir et de faciliter le contrôle des comportements des agents de l'État²⁹. Autrement dit, ces outils permettent de prévenir les comportements frauduleux chez les agents de l'État en rendant accessible au public les informations sur les processus d'élaboration des politiques gouvernementales et de prestation de services³⁰.

En même temps, la mise en place des services électroniques (« e-services ») pour payer les impôts, accomplir des démarches administratives en ligne, etc., permet de réduire la corruption à

²⁵ J. MISTRY et A. JALAL, « An Empirical Analysis of the Relationship between e-government and Corruption », *The International Journal of Digital Accounting Research*, Vol. 12, 2012, p. 7 (traduction française: auteur à partir de la version anglaise). Voir : [https://pdfs.semanticscholar.org/bbf2/27dcf2a92f08686214a6305c704ab40d5b68.pdf?_ga=2.89324379.1191273640.1581944505-1571474362.1581944505].

²⁶ *Ibidem*.

²⁷ J. MISTRY et A. JALAL, « An Empirical Analysis of the Relationship between e-government and Corruption », *op. cit.*, p. 8 (traduction française: auteur à partir de la version anglaise).

²⁸ ENA, *E-administration et transition numérique de l'État*, décembre 2019, p. 21.

Voir : [https://www.ena.fr/eng/Ressources-documentaires/Ressources-documentaires/Bibliographies/Reforme-de-l-Etat-et-technologies-de-l-information/E-administration-et-transition-numerique-de-l-Etat-decembre-2019].

²⁹ D. SHIM et T. EOM, « L'influence des technologies de l'information et de communication (TIC) et du capital social sur la corruption », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, Vol. 75, 2009, p. 6. Voir : [https://www.cairn.info/revue-internationale-sciences-administratives-2009-1-page-109.htmKW].

³⁰ *Ibidem*.

proportion de la réduction des interactions avec les fonctionnaires, d'accélérer la prise de décisions et de réduire les erreurs humaines³¹. Ainsi, la mise en place d'un gouvernement électronique permet de réduire les interventions humaines inutiles dans les processus publics et réduit la nécessité de surveiller les comportements corrompus. Ghassan Hasbani³², ancien ministre de la santé et expert dans le domaine numérique, pense de même que l'adoption d'un gouvernement électronique au Liban pourrait réduire la corruption liée au contact direct entre citoyens et agents publics (« petite corruption ») de l'ordre de 800 millions de dollars (USD) par année³³. Le projet d'un gouvernement électronique permettrait d'augmenter le PIB de 1,2 milliard (USD) si l'on tient compte du nombre d'heures par an perdues par les citoyens dans leurs démarches administratives³⁴.

De nombreux autres pays ont lancé leur lutte contre la corruption en se basant sur le gouvernement électronique et plusieurs ont obtenu des résultats positifs comme le Chili, la Russie, l'Argentine, l'Inde ou la Corée du Sud³⁵. Les résultats issus de l'analyse effectuée par Dong Chul Shim et Tae Ho Eom témoignent de cet état d'effectivité et montrent que le gouvernement électronique est un des moyens les plus efficaces pour lutter contre la corruption³⁶. Dans une approche semblable Jamshed J. Mistry examine les rapports entre corruption et administration électronique pour conclure que le recours à l'administration électronique diminue la corruption³⁷. Les résultats prévoient qu'une augmentation de 1% de l'indice de l'administration électronique entraîne une diminution de 1,17% de la corruption³⁸. Les pays en voie de développement sont les pays qui ont le plus profité de l'utilisation accrue des TIC³⁹. La Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC) est entrée en vigueur le 22 mai 2009 au Liban⁴⁰. En tant que signataire à cette Convention, le Liban est tenu de prendre les

³¹ J. MISTRY et A. JALAL, « An Empirical Analysis of the Relationship between e-government and Corruption », *op. cit.*, p. 8.

³² Ghassan Hasbani est un ancien Ministre de la Santé au Liban (2016-2020). Au niveau professionnel, G. Hasbani est un expert dans le domaine des télécommunications, des technologies et du numérique. En raison de son expérience, il a fait partie de la Commission ministérielle sur la transformation numérique qui a abordé le projet de gouvernement électronique au Liban. Il a introduit au Parlement un projet de loi pour le gouvernement électronique en 2014.

³³ Cf. Entretien avec G. Hasbani sur le sujet des obstacles liés à la mise en place du gouvernement électronique au Liban, effectué sur WhatsApp le 7 février 2020.

³⁴ Ces chiffres proviennent d'une étude effectuée par G. Hasbani, à laquelle nous n'avons pas pu avoir accès.

³⁵ D. SHIM et T. EOM, « L'influence des technologies de l'information et de communication (TIC) et du capital social sur la corruption », *op. cit.*, p. 6.

³⁶ D. SHIM et T. EOM, « L'influence des technologies de l'information et de communication (TIC) et du capital social sur la corruption », *op. cit.*, pp. 14-15.

³⁷ J. MISTRY et A. JALAL, « An Empirical Analysis of the Relationship between e-government and Corruption », *op. cit.*, p. 18.

³⁸ *Ibidem.*

³⁹ *Ibidem.*

⁴⁰ CAC/COSP/IRG/2015, *Implementation Review Group – Executive Summary*, Lebanon, 2015, p. 2 (traduction française: auteur à partir de la version anglaise).

Voir: [<https://www.unodc.org/documents/treaties/UNCAC/WorkingGroups/ImplementationReviewGroup/3-4November2015/V1507554e.pdf>].

mesures nécessaires pour se conformer à ce traité international. En 2015, à la suite de la Conférence des États parties à la CNUCC, l'ONU a publié des résolutions appelant les États parties à la Convention à adopter des stratégies en matière de TIC afin de respecter leurs obligations en vertu de ce traité.

La résolution 6/7 du COSP/CAC de 2015 sur la « Promotion de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication en vue de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption » engage premièrement « les États parties à continuer de développer et de promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication en vue d'appliquer de manière plus effective et efficace l'article 13 de la Convention des Nations Unies contre la corruption, notamment par le recours à des mécanismes d'administration en ligne, des plates-formes en ligne, des applications pour téléphones intelligents ; [...] 3. Recommande aux États parties d'envisager l'utilisation de plates-formes en ligne en vue de faciliter, le cas échéant, la consultation du public sur des [...] questions se rapportant à la prévention de la corruption et à la lutte contre ce phénomène »⁴¹.

En réalité, le Liban a manifesté son intérêt pour la gouvernance électronique dès 2004, mais ce projet n'est toujours pas devenu réalité à ce jour, en 2020. La mise en place de la gouvernance électronique signifierait pour le Liban l'utilisation des TIC⁴² par les institutions gouvernementales pour fournir aux citoyens une meilleure prestation de services publics, tout en améliorant les interactions avec les entreprises et l'industrie et en permettant aux citoyens d'accéder à l'information pour une gestion plus efficace des pouvoirs publics. Il devrait en résulter une diminution de la corruption, une plus grande transparence de l'action gouvernementale et une réduction des coûts de fonctionnement de l'administration publique.

La question se pose donc en 2020 de savoir pourquoi le Parlement n'a toujours pas voté le projet de loi sur le gouvernement électronique, pourtant mis en discussion dès 2004 ?

Le grand risque auquel doit faire face le Liban, c'est l'absence de volonté politique en matière de lutte contre la corruption. Depuis 2009, le Liban s'est engagé « en apparence » à lutter contre la corruption, mais l'Indice de Perception de la Corruption témoigne de l'absence de progrès. Les manifestants libanais demandent aujourd'hui des comptes à l'État libanais et souhaitent obliger les gouvernants à adopter des vraies mesures d'anticorruption.

⁴¹ Résolution 6/7, Rapport de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption de la sixième session, tenue à Saint-Petersbourg du 2 au 6 novembre 2015, CAC/COSP/2015/10, p. 28.

Voir: [<https://www.unodc.org/documents/treaties/UNCAC/COSP/session6/V1508647f.pdf>].

⁴² TIC signifie les « technologies de l'information et de la communication », dont par exemple l'utilisation d'ordinateurs et de divers réseaux de télécommunications permettant de relier les utilisateurs entre eux, et de les relier à l'information.

L'État libanais doit se focaliser sur la réelle mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption adoptée par le bureau du Ministre d'État en charge de la réforme administrative au Liban (OMSAR)⁴³, laquelle envisage la mise en place d'un gouvernement électronique et d'un gouvernement ouvert. Cette stratégie devrait permettre au Liban ainsi d'une part de rattraper son retard au niveau mondial, mais aussi d'autre part de réduire considérablement la corruption dans le pays.

À la recherche de toutes les solutions possibles, la réforme administrative et la transition numérique doivent être remis à l'ordre du jour par les politiques pour entamer la réhabilitation du pays. Les réflexions sur l'instauration d'un gouvernement électronique, commencées dès 2004, doivent être relancées. L'e-gouvernement représente pour beaucoup une « opportunité de réforme et de rationalisation du fonctionnement des pouvoirs publics »⁴⁴. Le gouvernement électronique constituerait l'infrastructure de base pour lutter contre la corruption, pour responsabiliser les gouvernants et pour rétablir une relation de confiance avec les citoyens. La crise actuelle et l'évidence d'un besoins de réformes profondes constituent sans nul doute une opportunité dont les gouvernants libanais ont intérêt à se saisir.

Cependant, il faut savoir que les attentes exprimées par les citoyens libanais dépassent les solutions qu'apportera le gouvernement électronique aux difficultés administratives propres au Liban. La demande, plus large, porte sur une gouvernance nouvelle, plus transparente, plus participative et plus collaborative. La classe politique libanaise se trouve à un tournant de l'histoire du pays ; son engagement effectif pour la réforme administrative est attendu par les citoyens qu'il ne faudra pas décevoir.

⁴³ L'OMSAR est le bureau du Ministre d'État en charge de la réforme administrative au Liban ; il s'agit de l'organisation gouvernementale qui développe les capacités institutionnelles et techniques des ministères, des organismes centraux et des agences publiques du Liban.

⁴⁴ A. HARFOUCHE, *Besoin de réforme des services publics et l'apport potentiel de l'utilisation des TIC : Cas de l'administration libanaise*, 2008, p. 2.